

## Dossier de séance

---

Réunion de la CLE du 27 septembre 2019

### ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour \_\_\_\_\_ 5 min
- Adoption du précédent compte-rendu \_\_\_\_\_ 5 min
- Feuille de route de la CLE / EP Loire / Agence de l'eau \_\_\_\_\_ 40 min
- Programme et budget 2020 \_\_\_\_\_ 20 min
- Association des CLE à la mise à jour du programme de mesures du SDAGE \_\_\_\_\_ 45 min
- Questionnaire sur le fonctionnement des cle \_\_\_\_\_ 20 min
- Point d'information sur les avis rendus par le Bureau \_\_\_\_\_ 10 min
- Questions diverses/ informations

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'article 3.1 des règles de fonctionnement de la CLE prévoit qu'au début de chaque séance, la CLE approuve l'ordre du jour qui lui est proposé.

**DELIBERATION n° 2019-06 : il est proposé de valider le présent ordre du jour.**

## ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La CLE s'est réunie la dernière fois le 28 février 2019. Le projet de compte-rendu est joint en annexe.

**DELIBERATION n° 2019-07 : il est proposé de valider le compte rendu de la CLE du 28 février 2019.**

## FEUILLE DE ROUTE DE LA CLE / EP LOIRE / AGENCE DE L'EAU

L'objectif principal de la feuille de route de la CLE est, pour l'agence de l'eau, la CLE et sa structure porteuse, de construire une vision partagée, d'une part, de la mise en œuvre et de la mise à jour du SAGE, et, d'autre part, du programme de travail de la CLE (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route contribue ainsi à la mise en cohérence des divers dispositifs en œuvre sur le territoire (articulation entre Sage et contrat(s) territorial(riaux) (CT) par exemple). Elle est construite par la CLE, la structure porteuse et la cellule d'animation, chacun en ce qui les concerne. Elle sert de référence à l'instruction des demandes d'aide financière annuelles et ponctuelles à l'Agence de l'Eau.

La feuille de route vise ainsi à favoriser de manière opérationnelle l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et à améliorer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire du SAGE et le dispositif d'intervention de l'Agence de l'Eau à l'échelle territoriale. La recherche de mutualisation possible (entre structures porteuses de SAGE ou de CT) permet de contribuer à cette recherche d'efficacité. La mutualisation peut porter sur des missions ou actions transversales telles que l'animation thématique, la communication, les études, le suivi des milieux et de la qualité des eaux, le suivi/évaluation des actions... A noter, concernant la seule mutualisation des moyens, que **le maintien du taux maximal d'aide à partir de 2022 pour le pilotage et l'animation des SAGE est lié au respect des engagements de mutualisation inscrits dans cette feuille de route partagée**. Le maintien du taux maximal reste en dernier ressort à l'appréciation des administrateurs de l'Agence de l'Eau.

Le projet de feuille de route proposé a fait l'objet d'un travail préparatoire par la cellule d'animation et la structure porteuse (mai-juin 2019) et par le bureau (13 juin 2019). Une version provisoire a été adressée à l'Agence de l'eau pour prévalidation (5 juillet 2019). Le document a été jugé consistant, détaillé et assez complet, dénotant une approche sérieuse de l'exercice demandé par l'Agence. Pour autant, quelques demandes de précisions / compléments / adaptations ont été formulés et intégrés à cette version.

Le projet de feuille de route est fourni en annexe.

## PROGRAMME ET BUDGET 2020

En 2020, le SAGE entrera dans sa 6<sup>ème</sup> année de mise en œuvre. Le calendrier inscrit au PADG prévoit que la cellule d'animation anime, participe, conduit les opérations suivantes (les principales/plus chronophages figurent en gras) :

- D 1.1.2 : poursuivre l'aménagement/suppression des ouvrages notamment sur les axes Sioule, Sioulet et Miouze
- D 1.1.3 : poursuivre les diagnostics des ouvrages sur les secteurs en priorité 2, finaliser les inventaires
- **D 1.2.1 : lancer l'étude « plans d'eau » : inventaire, caractérisation, analyse des impacts, proposition de site test (CCTP à automne 2019)**
- **D 1.2.2 : informer sur les bonnes pratiques de gestion et d'aménagement des plans d'eau (bv Bouble, Cigogne, Douzenan, Gaduet, en fonction de l'avancement de l'étude)**
- D 1.3.1 : Participer à l'étude bilan du contrat territorial Sioule et à l'élaboration du prochain programme d'actions
- **D 1.3.5 : poursuivre les discussions sur la pratique du canoë (aménagement / sensibilisation, prochaine réunion le 17/10, prévoir une autre réunion au printemps)**
- **D 1.4.1 : poursuivre des inventaires zones humides sur le reste du bassin (partie aval)**
- D 1.4.3 : suivre la réalisation des PLU et des SCOT
- **D 2.1.3 : poursuivre les discussions avec EDF sur la gestion des sédiments des retenues de Fades et de Queuille (1<sup>er</sup> COPIL à caler en octobre/novembre)**
- D 3.1.1 : suivre le projet de recherche CAPRICE
- **D 3.1.2 : poursuivre les réflexions sur le suivi quantitatif de la Bouble, intérêt d'un nouveau point nodal (1<sup>er</sup> réunion du 12/09 reportée, date à caler à l'automne)**
- D 3.2.2 : établir un bilan des rendements des réseaux AEP notamment sur les secteurs alimentés par la chaîne des Puys (attente des besoins des équipes de chercheurs, relance effectuée)
- D 5.1.1 : suivre la mise en œuvre de la GEMAPI
- **D 5.2.1 : mettre en œuvre le plan de communication (forum de l'eau, lettre numérique, guide ZH, site internet, film chaîne des puys, sensibilisation sur le changement climatique)**

Ce listing ne fait état que des dispositions pour lesquelles la CLE et/ou la structure porteuse sont explicitement mentionnés. Dans le cadre de ces missions, la cellule d'animation a vocation à suivre d'autre opération en lien avec la lutte contre les pollutions diffuses, l'assainissement, ...

Le **budget prévisionnel 2020** se répartie comme suit :

- **Animation (cellule d'animation, appuis Orléans et frais de fonctionnement) : 83 000 €**
- **Communication : 9600 €**
- **Etude ZH : 62 000 €** (1 ETP, 2 stagiaires, frais de fonctionnement, matériel)
- **Etude plans d'eau : 60 000 €** (à consolider)

## ASSOCIATION DES CLE A LA MISE A JOUR DU PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE LOIRE BRETAGNE

Le Comité de bassin a entamé, en 2018, les travaux préparatoires pour le 3ème cycle de la DCE qui déboucheront fin 2021 sur l'adoption du SDAGE et de son programme de mesures 2022-2027. Au cours de cycles précédents, les animateurs des CLE ont été associés au travail technique sur le programme de mesures, puis les CLE ont été consultées sur ce projet de programme de mesures.

Cette fois ci, le Comité de bassin souhaite associer les CLE à la mise à jour du programme de mesure, en amont du travail technique avec les animateurs. Pour cela, la CLE doit organiser un débat visant à identifier globalement à l'échelle du bassin de la Sioule les grands enjeux de la gestion de l'eau, les types d'actions prioritaires et les difficultés pouvant être rencontrées.

Une note détaillée est fournie en pièce jointe.

***DELIBERATION n° 2019-10 : il est proposé d'identifier les enjeux, les types d'actions prioritaires et les difficultés rencontrées pour atteindre le bon état des eaux pour 2027.***

## QUESTIONNAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DES CLE

Dans le cadre des travaux engagés lors du séminaire national « SAGE et adaptation au changement climatique » qui s'est déroulé au second semestre 2018, la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) mène une réflexion sur le fonctionnement des CLE, avec l'appui technique du groupe de travail national sur les SAGE. En effet, à l'issue de ce séminaire, les nombreuses propositions visant à améliorer le fonctionnement des CLE et favoriser leur ancrage territorial ont été analysées. Aujourd'hui, il est nécessaire de les consolider avant d'engager des actions qui répondent aux besoins des CLE.

Par ailleurs, la 2ème séquence des Assises de l'eau, qui vient tout juste de s'achever, a été l'occasion de rappeler le rôle essentiel de ces instances de concertation et la nécessité de renforcer leur influence locale. Les nombreux échanges qui s'y sont tenus ont notamment été l'occasion d'affirmer la nécessité de rapprocher davantage les mondes de l'eau et de l'aménagement, au sein des instances locales de concertation et de décision que sont les CLE.

C'est dans ce contexte que le ministère a demandé au CLE de répondre à un questionnaire dématérialisé relatif au fonctionnement, à la composition et au rôle des CLE.

**Le questionnaire a fait l'objet d'un travail préparatoire en Bureau de CLE le 12 septembre. Le projet de réponse est joint au présent dossier. En réunion, il ne sera pas qu'une présentation simplifiée du questionnaire. Ainsi, les remarques sont à faire remonter dès que possible.**

***DELIBERATION n° 2019-11 : il est proposé de valider les réponses au questionnaire sur le fonctionnement des CLE.***

## POINT D'INFORMATION SUR LES AVIS RENDUS PAR LE BUREAU

Depuis la dernière CLE de février 2019, le Bureau s'est réuni à 3 reprises et a été consulté 2 fois par mails. Les dossiers suivants ont été étudiés :

DOSSIER	PETITIONNAIRE	AVIS	SUIVI
Projet d'installation de CHIMIREC	Autosaisie	<p>Pas d'avis formulé mais des inquiétudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Considèrent que l'état initial est lacunaire et daté. Il manque de précision sur la qualité des eaux superficielles (analyses biologiques, physico-chimiques, micropolluants, ...), sur la nature des terrains (présence de zones humides directement sur l'emprise du projet).</li> <li>- S'inquiètent du risque de pollution et de dégradation des milieux aquatiques sensibles situés en têtes de bassin et demandent une meilleure gestion des effluents de lavages ainsi qu'une autosurveillance renforcée notamment avec des contrôles beaucoup plus réguliers (analyses des eaux de lavage, analyses des eaux superficielles, ...)</li> <li>- S'inquiètent du manque de visibilité sur l'extension d'ores et déjà envisagée et de l'activité future (prétraitement ou site de traitement ?).</li> </ul>	En cours...
Régularisation des plans d'eau de vatanges à Condat-en-Combrailles	M. SAPIN et MICHALON	<p>Favorable avec recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décaler le nouveau lit pour laisser un espace suffisant à proximité de la digue.</li> <li>- Allonger la durée de vidange à 1,5 mois.</li> <li>- Etre vigilant sur la gestion des espèces piscicoles.</li> <li>- S'assurer de la bonne exécution des travaux pour garantir la fonctionnalité du nouveau cours d'eau créé et la durabilité des aménagements.</li> </ul>	En cours...
Remise en eau d'un ancien plan d'eau à Servant	/	Défavorable	Pris en compte
Renouvellement d'autorisation du plan d'eau Mayet à St-Gervais-d'Auvergne	M. SAURET	<p>Réservé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir la configuration de la prise d'eau et son calage pour respecter le débit réservé</li> <li>- Vérifier l'intérêt piscicole du ruisseau en amont du plan d'eau</li> <li>- Limiter le prélèvement maximal sur le cours d'eau à 13 L/s, correspondant au strict volume nécessaire pour les besoins de la vie piscicole dans le plan d'eau</li> <li>- Abaisser le débit de vidange à 8 L/s pour limiter l'impact sur la qualité des eaux en aval</li> </ul>	En cours...

Construction de l'A79 – mise en 2*2 voie de la RCEA	Société Eiffage Concessions	Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gestion et surtout le traitement des hydrocarbures et des métaux lourds pour chaque bassin afin d'éviter tout rejet.</li> <li>- Améliorer la gestion et surtout le traitement des hydrocarbures et des métaux lourds pour chaque bassin afin d'éviter tout rejet.</li> <li>- Définir rapidement des mesures de compensation pérenne sur la durée de vie de l'aménagement et non sur la durée de la concession autoroutière, notamment pour les zones humides.</li> <li>- Utiliser des techniques alternatives à l'usage de buses pour le franchissement des ruisseaux et les dimensionner de sorte que la continuité écologique, et pas seulement hydrologique, soit respectée (lit naturel, absence de chute, vitesse d'écoulement favorable).</li> </ul>	En cours...
---	-----------------------------	---	-------------

Les avis détaillés sont consultables sur le site internet du SAGE (<http://www.sage-sioule.fr/?p=819>).

## QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

Toutes questions diverses peuvent être ajoutées à l'ordre du jour sur simple proposition.